

la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées et les produits du tabac, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle un tarif doit être indexé. Pour l'indexation au 1^{er} janvier 2022 de ces tarifs, cet indice est fixé à 2,64 %.

Les tarifs ainsi indexés sont arrondis conformément au Règlement sur l'arrondissement des tarifs indexés (chapitre A-6.001, r. 0.1) édicté en vertu de l'article 83.5 de la Loi sur l'administration financière. En conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2022, les tarifs indexés sont ceux apparaissant ci-après :

Liste des tarifs indexés au 1^{er} janvier 2022

Articles visés	Délivrance d'une copie certifiée conforme	Tarifs indexés au 1 ^{er} janvier 2022
1 (1 ^o)	Rapport d'investigation ou d'enquête	12,00 \$
1 (2 ^o)	Rapport non modifié ou documents annexés	30,25 \$

La ministre de la Sécurité publique,
GENEVIÈVE GUILBAULT

7747

Valeurs des dépenses de mise en valeur
admissibles pour l'année 2022

Avis d'indexation

Conformément à l'article 5.1 du Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus (chapitre A-18.1, r. 12.1), toute valeur de dépense de mise en valeur admissible au remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus indiquée à l'annexe 1 est indexée au 1^{er} janvier de chaque année selon le taux correspondant à la somme des indices pondérés définis dans le tableau ci-dessous pour chaque famille de dépenses de mise en valeur. La variation annuelle est calculée avec les deux périodes de douze mois se terminant le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle une valeur doit être indexée. Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs publie le résultat de l'indexation dans la partie 1 de la *Gazette officielle du Québec* et par tout autre moyen.

Le résultat de l'indexation est rajusté au multiple de 1,00 \$ le plus près. Le résultat de l'indexation qui est équidistant de deux multiples doit être rajusté au multiple supérieur.

Lorsque le rajustement du résultat de l'indexation ne permet pas d'augmenter ou de diminuer la valeur de dépense d'au moins 1,00 \$, l'indexation de la valeur de dépense est reportée jusqu'à l'année où la somme des taux d'indexation applicables à chacune des années pour lesquelles l'indexation est reportée fera varier la valeur de dépense de 1,00 \$.

Indices utilisés pour l'indexation de la valeur de la dépense en fonction de la famille de dépenses de mise en valeur

Famille de dépenses de mise en valeur	Indice A	Poids de l'indice A	Indice B	Poids de l'indice B
PtRMe ¹	Variation annuelle de l'IPC ⁶ Québec sans l'énergie	85,34 %	Variation annuelle du prix du Diesel ⁷	14,66 %
PtRMa ²	Variation annuelle de l'IPC ⁶ Québec sans l'énergie	94,81 %	Variation annuelle du prix de l'essence Super ⁷	5,19 %
E. P. ³	Variation annuelle de l'IPC ⁶ Québec sans l'énergie	92,03 %	Variation annuelle du prix de l'essence Super ⁷	7,97 %
T. T. ⁴	Variation annuelle de l'IPC ⁶ Québec	100 %	Sans objet	0 %
T. C. ⁵	Variation annuelle de l'IPC ⁶ Québec sans l'énergie	85,34 %	Variation annuelle du prix du Diesel ⁷	14,66 %

1 Préparation de terrain et reboisement mécanisé.
2 Préparation de terrain et reboisement manuel.
3 Éducation de peuplement.
4 Travaux techniques.
5 Traitements commerciaux.
6 Indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada.
7 Prix des produits pétroliers publié par la Régie de l'énergie.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2022, les taux d’indexation par famille de dépenses de mise en valeur pour l’année 2022 sont :

Famille de dépenses de mise en valeur	Taux d’indexation
PtRMe	2,32 %
PtRMa	2,86 %
E. P.	3,17 %
T. T.	2,66 %
T. C.	2,32 %

En application de ces taux d’indexation, au 1^{er} janvier 2022, les valeurs des dépenses de mise en valeur admissibles sont les suivantes.

1. Préparation de terrain

1.1. Débroussaillage et déblaiement manuel ou mécanique

Type	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Manuel	Hectare	Technique	186 \$	T. T.
Manuel	Hectare	Exécution	438 \$	PtRMa
Mécanique	Hectare	Technique	526 \$	T. T.
Mécanique	Hectare	Exécution	1 238 \$	PtRMe

1.2. Récupération, débroussaillage et déblaiement

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	467 \$	T. T.
Hectare	Exécution	1 096 \$	PtRMe

1.3. Déblaiement mécanique

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	208 \$	T. T.
Hectare	Exécution	487 \$	PtRMe

1.4. Déchiquetage

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	402 \$	T. T.
Hectare	Exécution	946 \$	PtRMe

1.5. Hersage forestier

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	389 \$	T. T.
Hectare	Exécution	916 \$	PtRMe

1.6. Labourage et hersage forestiers

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	564 \$	T. T.
Hectare	Exécution	1 327 \$	PtRMe

1.7. Labourage et hersage agricoles

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	163 \$	T. T.
Hectare	Exécution	384 \$	PtRMe

1.8. Déblaiement avec un tracteur à lame tranchante

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	266 \$	T. T.
Hectare	Exécution	627 \$	PtRMe

1.9. Scarifiage

Type	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Léger	Hectare	Technique	141 \$	T. T.
Léger	Hectare	Exécution	329 \$	PtRMe
Moyen	Hectare	Technique	197 \$	T. T.
Moyen	Hectare	Exécution	465 \$	PtRMe
Manuel	1 000 microsites	Technique	141 \$	T. T.
Manuel	1 000 microsites	Exécution	329 \$	PtRMa

1.10. Scarifiage par monticule

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	325 \$	T. T.
Hectare	Exécution	766 \$	PtRMe

2. Plantation

Type de mise en terre	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Mise en terre mécanique	1 000 plants	Technique	76 \$	T. T.
Mise en terre mécanique	1 000 plants	Exécution	177 \$	PtRMe
Mise en terre manuelle d'un des types de plants suivants :	1 000 plants			
Résineux à racines nues réguliers		Technique	122 \$	T. T.
Résineux à racines nues réguliers		Exécution	286 \$	PtRMa
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Technique	155 \$	T. T.
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Exécution	363 \$	PtRMa
Résineux en récipients 50 à 109 centimètres cubes (cc)		Technique	111 \$	T. T.
Résineux en récipients 50 à 109 cc		Exécution	257 \$	PtRMa
Résineux en récipients 110 à 199 cc		Technique	114 \$	T. T.
Résineux en récipients 110 à 199 cc		Exécution	267 \$	PtRMa
Résineux en récipients 200 à 299 cc		Technique	145 \$	T. T.
Résineux en récipients 200 à 299 cc		Exécution	338 \$	PtRMa
Résineux en récipients 300 cc et plus		Technique	178 \$	T. T.
Résineux en récipients 300 cc et plus		Exécution	416 \$	PtRMa
Peuplier hybride à racines nues		Technique	215 \$	T. T.
Peuplier hybride à racines nues		Exécution	500 \$	PtRMa
Feuillus à racines nues		Technique	171 \$	T. T.
Feuillus à racines nues		Exécution	400 \$	PtRMa
Feuillus en récipients		Technique	222 \$	T. T.
Feuillus en récipients		Exécution	514 \$	PtRMa

3. Regarni de plantation ou de régénération naturelle

Type de regarni	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
De plantation d'un des types de plants suivants :	1 000 plants			
Résineux à racines nues réguliers		Technique	134 \$	T. T.
Résineux à racines nues réguliers		Exécution	317 \$	PtRMe
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Technique	170 \$	T. T.

Type de regarni	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Exécution	398 \$	PtRMe
Résineux en récipients 50 à 109 cc		Technique	120 \$	T. T.
Résineux en récipients 50 à 109 cc		Exécution	281 \$	PtRMa
Résineux en récipients 110 à 199 cc		Technique	126 \$	T. T.
Résineux en récipients 110 à 199 cc		Exécution	294 \$	PtRMa
Résineux en récipients 200 à 299 cc		Technique	159 \$	T. T.
Résineux en récipients 200 à 299 cc		Exécution	369 \$	PtRMa
Résineux en récipients 300 cc et plus		Technique	196 \$	T. T.
Résineux en récipients 300 cc et plus		Exécution	459 \$	PtRMa
Peuplier hybride à racines nues		Technique	264 \$	T. T.
Peuplier hybride à racines nues		Exécution	622 \$	PtRMe
Feuillus à racines nues		Technique	184 \$	T. T.
Feuillus à racines nues		Exécution	432 \$	PtRMe
Feuillus en récipients		Technique	280 \$	T. T.
Feuillus en récipients		Exécution	662 \$	PtRMe
De régénération naturelle d'un des types de plants suivants :	1 000 plants			
Résineux à racines nues réguliers		Technique	146 \$	T. T.
Résineux à racines nues réguliers		Exécution	345 \$	PtRMe
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Technique	181 \$	T. T.
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Exécution	426 \$	PtRMe
Résineux en récipients 110 à 199 cc		Technique	141 \$	T. T.
Résineux en récipients 110 à 199 cc		Exécution	329 \$	PtRMe
Résineux en récipients 200 à 299 cc		Technique	170 \$	T. T.
Résineux en récipients 200 à 299 cc		Exécution	398 \$	PtRMe
Résineux en récipients 300 cc et plus		Technique	208 \$	T. T.
Résineux en récipients 300 cc et plus		Exécution	486 \$	PtRMe
Feuillus à racines nues		Technique	184 \$	T. T.
Feuillus à racines nues		Exécution	432 \$	PtRMe
Feuillus en récipients		Technique	224 \$	T. T.
Feuillus en récipients		Exécution	521 \$	PtRMe

4. Enrichissement

Type d'enrichissement	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Par trouées d'un des types de plants suivants :	1 000 plants			
Résineux à racines nues réguliers		Technique	144 \$	T. T.
Résineux à racines nues réguliers		Exécution	337 \$	PtRMa
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Technique	219 \$	T. T.
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Exécution	508 \$	PtRMa
Résineux en récipients 200 à 299 cc		Technique	219 \$	T. T.
Résineux en récipients 200 à 299 cc		Exécution	508 \$	PtRMa
Résineux en récipients 300 cc et plus		Technique	239 \$	T. T.
Résineux en récipients 300 cc et plus		Exécution	556 \$	PtRMa
Feuillus à racines nues		Technique	219 \$	T. T.
Feuillus à racines nues		Exécution	508 \$	PtRMa
Feuillus en récipients		Technique	296 \$	T. T.
Feuillus en récipients		Exécution	693 \$	PtRMa
Par minibandes d'un des types de plants suivants :	1 000 plants			
Résineux à racines nues réguliers		Technique	106 \$	T. T.
Résineux à racines nues réguliers		Exécution	246 \$	PtRMa
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Technique	133 \$	T. T.
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Exécution	311 \$	PtRMa
Résineux en récipients 50 à 109 cc		Technique	95 \$	T. T.
Résineux en récipients 50 à 109 cc		Exécution	220 \$	PtRMa
Résineux en récipients 110 à 199 cc		Technique	100 \$	T. T.
Résineux en récipients 110 à 199 cc		Exécution	230 \$	PtRMa
Résineux en récipients 200 à 299 cc		Technique	124 \$	T. T.
Résineux en récipients 200 à 299 cc		Exécution	289 \$	PtRMa
Résineux en récipients 300 cc et plus		Technique	154 \$	T. T.
Résineux en récipients 300 cc et plus		Exécution	358 \$	PtRMa
Feuillus à racines nues		Technique	144 \$	T. T.
Feuillus à racines nues		Exécution	337 \$	PtRMa
Feuillus en récipients		Technique	211 \$	T. T.
Feuillus en récipients		Exécution	496 \$	PtRMa

5. Entretien de plantation ou de régénération naturelle**5.1. Désherbage**

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	122 \$	T. T.
Hectare	Exécution	288 \$	E. P.

5.2. Dégagement mécanique ou manuel et installation de paillis

Type	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Dégagement	Hectare	Technique	346 \$	T. T.
Dégagement	Hectare	Exécution	812 \$	E. P.
Paillis	1 000 paillis	Technique	448 \$	T. T.
Paillis	1 000 paillis	Exécution	1 054 \$	PtRMe

5.3. Fertilisation et amendement forestier

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	244 \$	T. T.
Hectare	Exécution	575 \$	PtRMe

5.4. Élagage

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	203 \$	T. T.
Hectare	Exécution	480 \$	E. P.

6. Traitement de protection

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	219 \$	T. T.
Hectare	Exécution	510 \$	PtRMa

7. Éclaircie précommerciale et éclaircie intermédiaire

Type de peuplement	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Résineux	Hectare	Technique	452 \$	T. T.
Résineux	Hectare	Exécution	1 065 \$	E. P.
Feuillus d'ombre	Hectare	Technique	442 \$	T. T.

Type de peuplement	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Feuillus d'ombre	Hectare	Exécution	1 045 \$	E. P.
Feuillus de lumière	Hectare	Technique	379 \$	T. T.
Feuillus de lumière	Hectare	Exécution	892 \$	E. P.

8. Éclaircie commerciale

Type de peuplement	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Feuillus avec martelage	Hectare	Technique	374 \$	T. T.
Feuillus avec martelage	Hectare	Exécution	876 \$	T. C.
Résineux issus de plantation ou d'éclaircie précommerciale	Hectare	Technique	538 \$	T. T.
Résineux issus de plantation ou d'éclaircie précommerciale	Hectare	Exécution	1 265 \$	T. C.
Résineux non issus de plantation ou d'éclaircie précommerciale avec martelage	Hectare	Technique	533 \$	T. T.
Résineux non issus de plantation ou d'éclaircie précommerciale avec martelage	Hectare	Exécution	837 \$	T. C.
Résineux non issus de plantation ou d'éclaircie précommerciale sans martelage	Hectare	Technique	357 \$	T. T.
Résineux non issus de plantation ou d'éclaircie précommerciale sans martelage	Hectare	Exécution	837 \$	T. C.

9. Coupe d'amélioration, d'assainissement ou de récupération

Type de traitement	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Coupe d'amélioration	Hectare	Technique	408 \$	T. T.
Coupe d'amélioration	Hectare	Exécution	958 \$	T. C.
Coupe d'assainissement	Hectare	Technique	304 \$	T. T.
Coupe d'assainissement	Hectare	Exécution	715 \$	T. C.
Coupe de récupération	Hectare	Technique	146 \$	T. T.
Coupe de récupération	Hectare	Exécution	346 \$	T. C.

10. Coupe progressive d'ensemencement

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	412 \$	T. T.
Hectare	Exécution	968 \$	T. C.

11. Coupe de succession

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	329 \$	T. T.
Hectare	Exécution	774 \$	T. C.

12. Coupe par bandes ou par trouées

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	178 \$	T. T.
Hectare	Exécution	416 \$	T. C.

13. Coupe de jardinage

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	412 \$	T. T.
Hectare	Exécution	968 \$	T. C.

15. Autres travaux

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	325 \$	T. T.
Hectare	Exécution	Sans objet (S. O.)	S. O.

16. Voirie forestière

Type	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Construction de chemins d'accès	kilomètre (km)	Technique	855 \$	T. T.
Construction de chemins d'accès	km	Exécution	2 013 \$	T. C.
Amélioration de chemins d'accès	km	Technique	408 \$	T. T.
Amélioration de chemins d'accès	km	Exécution	958 \$	T. C.
Construction de ponts ou de ponceaux	Un pont ou un ponceau	Technique	479 \$	T. T.

Type	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Construction de ponts ou de ponceaux	Un pont ou un ponceau	Exécution	1 128 \$	T. C.
Amélioration de ponts ou de ponceaux	Un pont ou un ponceau	Technique	66 \$	T. T.
Amélioration de ponts ou de ponceaux	Un pont ou un ponceau	Exécution	153 \$	T. C.

* Sur présentation de factures admissibles et de leur preuve de paiement par le producteur (à joindre au rapport de l'ingénieur forestier pour validation), la valeur de la dépense indiquée au tableau ci-dessus pourra correspondre au total du montant des factures validées, jusqu'à concurrence du double de la valeur indiquée au tableau.

17. Plan d'aménagement forestier (PAF)

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Par PAF dont la superficie est de :			
4 à 10 hectares (ha)	Technique	543 \$	T. T.
4 à 10 ha	Exécution	S. O.	S. O.
11 à 50 ha	Technique	597 \$	T. T.
11 à 50 ha	Exécution	S. O.	S. O.
51 à 100 ha	Technique	780 \$	T. T.
51 à 100 ha	Exécution	S. O.	S. O.
101 à 799 ha	Technique	1 085 \$	T. T.
101 à 799 ha	Exécution	S. O.	S. O.
800 ha et plus	Technique	1 302 \$	T. T.
800 ha et plus	Exécution	S. O.	S. O.

* Sur présentation de factures admissibles et de leur preuve de paiement par le producteur (à joindre au rapport de l'ingénieur forestier pour validation), la valeur de la dépense indiquée au tableau ci-dessus pourra correspondre au total du montant des factures validées, jusqu'à concurrence du double de la valeur indiquée au tableau.

18. Volet multiressource prévu au PAF

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Par PAF	Technique	218 \$	T. T.
Par PAF	Exécution	S. O.	S. O.

* Sur présentation de factures admissibles et de leur preuve de paiement par le producteur (à joindre au rapport de l'ingénieur forestier pour validation), la valeur de la dépense indiquée au tableau ci-dessus pourra correspondre au total du montant des factures validées, jusqu'à concurrence du double de la valeur indiquée au tableau.

19. Volet espèces en situation précaire et écosystèmes forestiers exceptionnels

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Par PAF dont la superficie est de :			
4 à 10 hectares (ha)	Technique	270 \$	T. T.
4 à 10 ha	Exécution	S. O.	S. O.
11 à 50 ha	Technique	433 \$	T. T.
11 à 50 ha	Exécution	S. O.	S. O.
51 à 100 ha	Technique	543 \$	T. T.
51 à 100 ha	Exécution	S. O.	S. O.
101 à 799 ha	Technique	759 \$	T. T.
101 à 799 ha	Exécution	S. O.	S. O.
800 ha et plus	Technique	977 \$	T. T.
800 ha et plus	Exécution	S. O.	S. O.

* Sur présentation de factures admissibles et de leur preuve de paiement par le producteur (à joindre au rapport de l'ingénieur forestier pour validation), la valeur de la dépense indiquée au tableau ci-dessus pourra correspondre au total du montant des factures validées, jusqu'à concurrence du double de la valeur indiquée au tableau.

20. Délimitation de milieu forestier sensible

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	168 \$	T. T.
Hectare	Exécution	S. O.	S. O.

21. Visite-conseil

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Visite	Technique	380 \$	T. T.
Visite	Exécution	S. O.	S. O.

22. Certification forestière

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	3 \$	T. T.
Hectare	Exécution	S. O.	S. O.

Québec, le 11 janvier 2022

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs,
PIERRE DUFOUR

7739